



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la
Commune : <http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de juin à septembre 2020

Au vu du contexte sanitaire et des dernières annonces, les manifestations reprendront progressivement à partir du mois d'août et suivant l'évolution de la situation.

Juillet

Mardi 14 : Commémoration du 14 juillet 1789 : Vu le contexte, cette cérémonie sera particulière cette année. Le protocole sanitaire actuel et le déconfinement récent, nous invitent à la prudence. M. le Maire déposera seul une gerbe. Le barbecue républicain n'aura pas lieu cette année.

Août

Du 8 au 10 : Fête locale des lamottais : suivant le retour des services de la Préfecture



- * **Samedi 8** : repas organisé par la Comité des fêtes à partir de 19 h sur la place.
- * **Dimanche 9** : Une réderie est organisée par l'association VAL de 7 heures à 18 heures, Inscription sur place. Animations foraines.
- * **Lundi 10** : distribution de tickets de manège gratuits aux enfants à partir de 16 heures.

Septembre

Mardi 22 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le Site Internet de la médiathèque du Val de Somme : www.lecturepublique.valdesomme.com

Samedi 26 : Opération « nettoyons la nature » : Rendez-vous à tous les lamottais en mairie à partir de 10 heures. Le matériel nécessaire sera fourni.

Le secrétariat de la mairie rouvre ses portes.

Reprise des permanences avec les mesures de distanciation nécessaires à la situation.

À savoir : port du masque obligatoire, nettoyage des mains à l'entrée,
1 personne à la fois dans le secrétariat.

Fermeture estivale de la mairie :

du lundi 3 août au vendredi 21 août 2020

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

M. le Maire au 06 07 19 31 33 ou M. le premier adjoint au 06 26 15 32 90

Etat d'avancement des travaux sur la Commune

Projet : Création d'un pôle dynamique et fonctionnel autour des écoles

Un projet articulé en 4 phases :

♦ **Création d'une école :**



Reprise du chantier depuis début juin suivant un protocole spécifique au regard du contexte sanitaire.

Les travaux avancent bien. Ce projet devrait voir le jour d'ici fin septembre 2020. Cet aménagement ambitieux offrira à nos enfants un lieu d'apprentissage unique et en toute sécurité.

Coût total de l'opération : 1 328 812,21 € HT Enveloppe de subventions : 663 857,00 €



♦ **Réhabilitation du gymnase :**

La réhabilitation a commencé également début juin. Ce projet engagé depuis 2017 arrive enfin à son aboutissement. Ce sont des travaux indispensables pour la mise en sécurité d'un bâtiment vétuste.

Il offrira un lieu accueillant pour la vie associative dans notre village et servira également à l'accueil périscolaire.

La fin des travaux est prévue pour fin juillet 2020.

Coût total de l'opération : 170 282,66 € HT Enveloppe de subventions : 83 693,00 €

♦ **Création d'un restaurant scolaire :**

La notification du marché aux entreprises a été réalisée. Les travaux commenceront le 2 juillet 2020 pour une durée de 10 mois. Cet aménagement sera un lieu de vie intergénérationnel.

Coût total de l'opération : 891 964,29 € HT
Enveloppe de subventions : 416 975,00 €
(pour le moment, nous sommes en attente de retour des partenaires)



État d'avancement des travaux sur la Commune



♦ Aménagement de locaux commerciaux :

En cours de chiffrage, cette partie permettra de relancer une vie commerciale dans notre village (boulangerie, médecin, coiffeur etc.)

Cette opération globale est soutenue financièrement par de nombreux partenaires (État, Région, Département, Communauté de Communes et organismes sociaux).
La voirie et les parkings seront financés par la Communauté de Communes.

Suivi des travaux en images :



Ecole : Vue côté cour



Passage entre l'école, le gymnase et la cantine



Rénovation du gymnase

Autres chantiers en cours :

♦ Lotissement rue de Montreuil :



Démarrage des travaux de voirie et de création du réseau d'eau. Ce lotissement se compose de 15 parcelles pour accueillir de nouveaux lamottais.

Sur ce site, le réseau électrique sera enfoui. Pour faciliter le travail technique des réseaux et minimiser les coûts, lors de la création du réseau d'eau, la société enfouira dans le même temps un fourreau pour le futur réseau d'éclairage public.

Coût de l'opération : 33 658,95 € HT

Economie réalisée pour le réseau électrique : 4 838,94 € HT

- ♦ **Réhabilitation de l'église Saint-Pierre** : Après un chantier de restauration important en 2012 sur le clocher, l'église Saint-Pierre doit faire l'objet de nouveaux travaux de remise en état : sur une partie de la toiture (endommagée par les dernières intempéries) et de deux vitraux.

Coût estimé de l'opération : 23 874,37 € HT Enveloppe de subventions : 19 099,50 €



L'actu express des lamottais À suivre sur la Commune...



Nouvelle municipalité : Présentation



Le 26 mai dernier, le nouveau Conseil a pu s'installer suivant les prérogatives du gouvernement liées au contexte sanitaire.

A titre exceptionnel, la 1ère séance du Conseil a eu lieu à huit clos en la salle CPI.

Monsieur Frédéric DEHURTEVENT a été élu Maire,

Monsieur HUBERT DAMIS 1er Adjoint et Monsieur Arnaud DESTALMINIL 2ème Adjoint

À leurs côtés, les élus suivants : Cyrille CAFFIN, Sylvain CARLU, Dany DEBLOCK, Jacques DEBLOCK, Nicolas KALACSAN, Éric LEFÈVRE, Thomas LOISEAUX, Stéphanie MONTAIGNE, Michèle ROUGEGREZ, Renaud SOREL et Pierre VALEX.

PLUi — Approbation le 5 mars 2020



Dossier consultable sur le Site Internet de la Cdc du Val de Somme :

www.valdesomme.com

Coupure électrique du 19 juin 2020

Pendant les travaux sur le futur lotissement en face de la société « Agripneus, » le câble de moyenne tension a été sectionné malencontreusement.

La réparation a été effectuée rapidement.

Vols au préjudice des personnes âgées : soyez vigilant !

Alerte donnée par les services de gendarmerie : faux professionnels



Exemple de situation : deux individus se présentent comme des artisans couvreurs et ont constaté un morceau de métal, tuile ou autre sur le trottoir.

Les individus proposent alors une remise en place, l'effectuent et sollicitent une certaine somme d'argent pour « le service rendu » sans aucune facture. Un des deux provoque le fait de pénétrer dans le domicile pendant que le 2ème fouille l'habitation.

NE JAMAIS FAIRE EFFECTUER DES TRAVAUX SANS LES AVOIR DEMANDÉS !

Demandez un devis estimatif des réparations. Il n'y a aucune autre réponse à donner à cet individu !
Surtout ne pas le faire entrer chez vous, ne donnez pas d'argent (espèces, chèque) et ne signez aucun document.

Signalez rapidement les individus en composant le **17**

et pensez à relever toutes les informations utiles (exemple : plaque d'immatriculation).